EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 47

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES / SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Aux termes de l'article 3 – alinéa 5 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les mêmes cas et les mêmes conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat.

Ces conditions sont au nombre de 2 :

- ✓ Lorsqu'il n'existe aucun corps, cadre d'emplois ou emplois, permettant d'assurer les fonctions correspondant aux besoins à satisfaire,

- ✓ Pour les emplois de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Un poste d'attaché territorial, chargé de mission au service Politique de la Ville, sera ouvert à candidature à compter du 01/10/2011. Toutefois, compte tenu de la spécificité du poste qui nécessite une parfaite connaissance des opérateurs associatifs et des circuits institutionnels, la maitrise des techniques d'animations et de coordination de réunions et de réseaux, et la maitrise de la gestion administrative et budgétaire, un engagement suffisamment long est nécessaire.

Aussi, si aucun candidat statutaire ne pouvait être recruté sur celui-ci, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans.

Les missions et compétences requises pour ce poste, ainsi que les conditions de rémunération, sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011

P/Le Maire et par Délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

DESIGNATION	CATEGORIE	DUREE	CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE
Chargé de Mission - Service Politique de la Ville **Missions :** Chargé sous l'autorité du Directeur du service de participer à la coordination et au suivi des actions et projets initiés dans le cadre du Contrat Urbain, en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels et les opérateurs associatifs : • Coordination des actions des intervenants dans les quartiers • Suivi des projets et évaluation des actions menées • Animation et participation aux réunions et Comités Techniques • Gestion administrative **Compétences :** • Titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 minimum • Aptitude à impulser des projets et des actions novatrices, maitrise des techniques de suivi de projets • Excellente connaissance du milieu associatif • Capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction • Bonnes aptitudes relationnelles • Expérience sur un poste similaire indispensable.	A	3 ans	***Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux***